

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

www.accvm.ca

Pour diffusion immédiate

Les professionnels du placement au Canada ont à cœur la protection des investisseurs âgés

*L'ACCVM publie un rapport qui propose des moyens de relever
les défis auxquels sont confrontés les conseillers en placement
et les sociétés de services financiers traitant avec une clientèle d'ânés*

Le mardi 18 mars 2014 (Montréal) – L'Association canadienne du commerce des valeurs mobilières (ACCVM) a publié aujourd'hui son Rapport d'orientation sur la protection des investisseurs âgés (le rapport), dont le but est de partager les pratiques exemplaires des sociétés de services financiers et conseillers en placement qui traitent avec une clientèle d'ânés.

Le rapport publié aujourd'hui souligne l'importance qu'accordent les professionnels du placement à la prestation de services à leur clientèle âgée de manière éthique, respectueuse et bien informée, et rappelle l'importance du rôle des sociétés de services financiers et conseillers dans la protection de cette clientèle.

« Nous sommes heureux d'offrir une liste exhaustive des défis et enjeux, bien sûr, mais également des nombreuses pratiques que l'on utilise déjà avec succès dans le milieu », déclare Michelle Alexander, vice-présidente de l'ACCVM. « Tout au long de la préparation de ce rapport, j'ai été frappée par tout ce que font les sociétés de services financiers et les conseillers pour s'assurer que leurs clients âgés ne soient pas exploités par des membres de leur famille ou autres parties intéressées. C'est rassurant, et c'est tout à l'honneur des conseillers qui interviennent lorsqu'ils soupçonnent ou constatent une activité douteuse. »

Le rapport établit pourquoi il est important que les courtiers et conseillers en placement demeurent vigilants dans leurs rapports avec leur clientèle âgée. Voici quelques-uns des éléments soulevés :

- À quelques exceptions près, les personnes âgées ont une capacité plus limitée de renflouer des pertes en capital au moyen de revenus futurs provenant d'autres sources;
- Il faut faire preuve d'une grande prudence lorsque des clients âgés choisissent des placements risqués ou s'engagent dans des stratégies risquées, ou font des retraits dont la somme est plus élevée que ce que génère leur portefeuille de sorte qu'ils grugent leur capital;
- Les attentes irréalistes de revenus générés par des placements incompatibles avec une faible tolérance au risque;
- Les craintes et l'incertitude des clients face à leur avenir financier et à leur situation générale influencent énormément leur stratégie de placement; et

- Les personnes âgées sont plus susceptibles d’être amoindries physiquement (ouïe, vue) et intellectuellement (mémoire, perception) et cela doit être pris en compte.

« Ces éléments particuliers présentés dans le rapport soulignent l’importance de travailler avec des sociétés et conseillers membres de l’ACCVM, qui sont tous régis par l’Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières (OCRCVM), l’organisme national d’autoréglementation du secteur des valeurs mobilières. Ces sociétés et conseillers sont soumis à une supervision stricte, ils doivent se conformer à des critères de compétences rigoureux et se plier à des exigences de perfectionnement professionnel. C’est ce qui garantit leur capacité de gérer avec professionnalisme les besoins d’une clientèle d’aînés », poursuit Mme Alexander.

Le rapport traite également de sujets précis, notamment :

- Les nombreux défis auxquels sont confrontés les sociétés de services financiers et les conseillers en placement qui traitent avec une clientèle âgée, et l’importance de mettre en place des politiques et une procédure internes qui permettront d’identifier aisément les clients dont la situation exige une supervision plus pointue;
- Une liste exhaustive des pratiques qu’utilisent déjà, et avec succès, les sociétés de services financiers et leurs conseillers dans le cadre des services à leur clientèle d’aînés; et
- L’importance de mener des examens plus ciblés en matière de supervision, de surveillance et de conformité des comptes détenus par des personnes âgées.

« Les proches et les amis de personnes âgées devraient être rassurés de savoir que le milieu du placement a été proactif et diligent dans ses efforts pour protéger cette clientèle. L’ACCVM continuera de s’intéresser aux meilleures pratiques en cours pour les partager avec l’ensemble du milieu du placement », conclut Michelle Alexander.

Vous trouverez [ici](#) copie du rapport.

L’ACCVM – Représentant les professionnels en placement au Canada

L’Association canadienne du commerce des valeurs mobilières (ACCVM) est l’association nationale du secteur des valeurs mobilières. Elle défend la position du secteur des valeurs mobilières en matière de réglementation des valeurs mobilières, de politiques publiques et de questions qui touchent le secteur pour le compte de ses 160 membres qui sont des sociétés de courtage en valeurs mobilières réglementées par l’OCRCVM exerçant des activités dans le secteur canadien des valeurs mobilières. Ces sociétés de courtage sont des intermédiaires clés sur les marchés canadiens des capitaux, car elles sont responsables de la majeure partie des services-conseils en finance, du commerce des valeurs mobilières et des activités de prise ferme sur les marchés publics et privés dont profitent les gouvernements et les sociétés. L’ACCVM est le chef de file du secteur canadien des valeurs mobilières et elle s’est engagée à mettre en place un secteur des valeurs mobilières dynamique et prospère soutenu par des marchés des capitaux solides et efficaces.

Pour plus d’information, consultez le site www.accvm.ca.

Pour les demandes de renseignements des médias, communiquez avec :

Michael Gotzamanis

Responsable des communications

Association canadienne du commerce des valeurs mobilières (ACVM)

Ligne directe au bureau : 416 687-5475

Cellulaire : 416 320-6920

mgotzamanis@iac.ca